

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 14 décembre 2010

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE
BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse les 3 et 4 février 2011 à 9 h, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Valeurs mobilières Desjardins inc., un participant agréé de la Bourse.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire émise par la Bourse allègue qu'entre le 12 février et le 18 décembre 2008, Valeurs mobilières Desjardins inc. a contrevenu au paragraphe A) de l'article 6366 des Règles de la Bourse en permettant l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à un de ses employés, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse.

Sous réserve des cas prévus à l'article 4154 des Règles de la Bourse, les auditions devant le Comité de discipline de la Bourse sont publiques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516, ou à l'adresse courriel flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay,
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 167-2010